

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 23 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-trois décembre**, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 30 sous la présidence de Jérôme GRAUSI, Maire,

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	17/12/2025
Présents :	15	Date d'affichage :	17/12/2025
Votants :	19	Date de publication :	17/12/2025

Etaient présents :

BEKHIT Thierry, **BRUDERLI** Mariane, **DECHANOZ** Sylvie, **DEVELAY** Fabienne, **DI CIOCCIO** Pietro, **FRANCO** Maelle, **GARNIER-MICHELIN** Sophie, **GEORGES** Corinne, **GRAUSI** Jérôme, **MARTELIN** Yves, **NOUET** Sylviane, **RAFFELLI** Gaël, **REIX** Stéphane, **ROMANOTTO** Nicolas, **TIRANNO** Gina.

Etaient absents et excusés :

DESCAMPS Gil, pouvoir à **BEKHIT** Thierry, **KJAN** Sylvain, pouvoir à **DI CIOCCIO** Pietro, **MOLLARD** Yoann, pouvoir à **DEVELAY** Fabienne, pouvoir à **SAETERO** Soledad, pouvoir à **MARTELIN** Yves.

Étaient absents :

AGUIAR Géraldine, **BELMONTE** Sophie, **HABLIZIG** Karine, **NESMOZ** David

Secrétaire de séance : MARTELIN Yves

DELIBERATION n° 2025-65	ADMINISTRATION Avis de la commune sur le projet de liaison Crémieu - Lyon par tramway - cahier d'acteur
--------------------------------	--

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1111-1 et L.2121-29 ;

Vu la procédure de concertation préalable relative au projet de liaison tramway Crémieu – Lyon Part-Dieu par Meyzieu ;

Vu les documents de concertation transmis par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, autorité organisatrice du projet ;

Considérant que le projet de liaison tramway entre Crémieu et Lyon Part-Dieu, via Meyzieu, vise à répondre à l'augmentation des déplacements domicile-travail et aux enjeux environnementaux du Nord-Isère ;

Considérant que ce projet structurant repose sur la réactivation de l'ancienne ligne du Chemin de Fer de l'Est Lyonnais (CFEL) sur environ 17 kilomètres, avec la création de six nouvelles stations ;

Considérant que la commune de Saint-Romain-de-Jalionas, bien que concernée par les effets induits du projet, notamment en matière d'attractivité territoriale et de mobilités du quotidien ;

Monsieur le maire propose de dire que la commune de Saint-Romain-de-Jalionas soutient le principe de réalisation de la liaison tramway Crémieu – Lyon via Meyzieu, qu'elle considère comme un projet structurant pour le territoire du Nord-Isère et indispensable pour réduire l'autosolisme et améliorer l'accès à l'agglomération lyonnaise.

Cette infrastructure permettrait notamment aux habitants de rejoindre Lyon Part-Dieu en moins d'une heure, avec une fréquence annoncée d'une rame toutes les quinze minutes en heure de pointe, améliorant ainsi les conditions de déplacement des étudiants, des actifs et plus largement des administrés.

La commune est également favorable au développement d'une voie verte et plus largement d'une organisation multimodale cohérente associant transports collectifs, modes doux, stationnement et dessertes de rabattement.

Toutefois, le conseil municipal souhaite attirer l'attention des porteurs du projet sur la nécessité d'une prise en compte renforcée des impacts de trafic sur les communes directement ou indirectement concernées, dont Saint-Romain-de-Jalionas fait partie. À ce titre, une vigilance particulière devra être portée aux études de circulation et aux aménagements prévus, notamment sur la route départementale D517 qui traverse la commune.

La commune demande également que les collectivités impactées puissent être accompagnées juridiquement, techniquement et financièrement afin de permettre le développement sécurisé et cohérent des mobilités douces vers les futures stations.

Enfin, le conseil municipal souhaite que des échanges réguliers soient organisés avec la Région et les porteurs du projet tout au long de la phase de conception (2027-2032), et sera attentif au coût futur du service, la réussite du projet dépendant également de la politique tarifaire mise en œuvre.

Ces éléments sont formalisés dans un cahier d'acteur, destiné à être transmis dans le cadre de la concertation préalable.

Le conseil municipal, à 1 voix contre et 18 voix pour :

DECIDE

- **D'approuver le cahier d'acteur de la commune de Saint-Romain-de-Jalionas relatif au projet de liaison tramway Crémieu – Lyon Part-Dieu par Meyzieu ;**
- **D'émettre un avis favorable au projet, assorti des réserves et demandes formulées concernant la prise en compte des impacts de trafic, l'accompagnement des communes concernées et le développement des mobilités douces ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à transmettre ce cahier d'acteur aux organisateurs de la concertation et à signer tout document s'y rapportant.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Jérôme GRAUSI

Yves MARTELIN

